

La forêt cantonale de Chillon

Autor(en): **Badoux, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **66 (1915)**

Heft 9-10

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-786022>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

66^me ANNÉE

SEPTEMBRE/OCTOBRE

N^o 9/10

La forêt cantonale de Chillon.

La petite forêt de Chillon s'étend immédiatement au-dessus du fameux château dont elle tire son nom. Elle s'élève du bord du lac jusqu'à l'altitude de 750 m, couvrant ainsi le pied du mont de Sonchaud qui est l'aboutissement occidental de la chaîne des Rochers de Naye. De forme rectangulaire, son étroit côté, le long de la rive, mesure 350 m de largeur, tandis que le plus long, selon la ligne de plus grande pente, atteint 500 m. Son étendue ne dépasse pas 16.70 ha. C'est donc une toute petite forêt. Et pourtant elle occupe une grande place dans le cœur des Montreu-siens, qui en sont fiers à juste titre. Des flots d'étrangers, en passage dans notre région, en ont parcouru les sentiers aux capri-cieux contours et respiré, au printemps, les effluves de son déli-cieux sous-bois. Au temps, ancien déjà, de l'examen forestier can-tonal, c'est dans le bois de Chillon que, bien souvent, les jeunes candidats étaient interrogés sur la botanique forestière. Le cœur de quelques-uns a dû battre plus vite à la vue du fameux „fagot“, aux nombreuses essences, dont leur sagacité devait savoir déchiffrer les noms.

L'intérêt d'une forêt ne se mesure pas à son étendue. Et, toute petite qu'elle soit, celle de Chillon abonde en sujets inté-ressants.

Elle appartient à l'Etat de Vaud depuis fort longtemps. Son premier aménagiste, M. Ed. Davall, écrivait, en 1851, qu'il n'avait pu déterminer comment et depuis quelle époque elle est devenue propriété de l'Etat.

Sous le gouvernement bernois, cette forêt était exclusivement destinée à livrer les bois d'affouage du château de Chillon et du bailli de Vevey.

Nature géologique du sol. La plus grande étendue de la forêt repose sur les couches du jurassique inférieur. La partie supérieure seule, qui se termine par des parois de rochers, est du néocomien (crétacique). Ces rochers, très fissurés, se détachent assez facilement et constituent un danger pour la route cantonale de Lausanne à St-Maurice et la voie des C. F. F. que, justement, la forêt doit protéger contre les chutes de pierres. En décembre 1913, un pan de rocher, haut de 20 m et mesurant 110 m³, s'est détaché après une période de pluies. Sur une longueur de 250 m et une largeur de 15 m, tout fut emporté sur son passage. La masse d'éboulis s'est heureusement arrêtée, sans causer d'autres dégâts, à mi-hauteur, sur le replat de Cache-Cache qui retient déjà les restes des nombreux autres décrochements antérieurs. Le plus gros bloc ainsi arrêté ne mesure pas moins de 20 m³.

Le sol est calcaire. Il n'est nulle part profond; fortement rocailleux, il est, par places, très mélangé d'un terreau noir, fertile. Il n'existe aucune source. L'exposition générale est au midi; elle est partout fort rapide.

Essences de la forêt. Ce qui constitue l'originalité principale du bois de Chillon, c'est la grande quantité d'essences diverses qui le peuplent, tant arbres qu'arbrisseaux. Déjà M. Davall, en 1851, écrivait à ce sujet: „qu'on pourrait l'appeler un jardin botanique forestier créé par la nature“.

Les essences résineuses sont faiblement représentées: du *sapin* et de l'*épicéa*, on ne trouve que quelques pieds isolés. Le *mélèze*, qui a été introduit par plantation, forme un petit bouquet, plutôt malvenant et qui a souvent à souffrir des attaques de la teigne du mélèze. Introduit aussi par plantation, le *pin noir d'Autriche* réussit assez bien. L'essence à aiguilles par excellence à Chillon, c'est l'*if*, qui est une des curiosités principales de la forêt et qui lui donne son caractère spécial. Il est répandu en sous-bois sur toute son étendue et s'y propage avec abondance. Il en est quelques pieds superbes, parmi les plus beaux qu'on puisse voir. Mais, ayant traité déjà ce sujet, ici même, nous n'y reviendrons pas.¹ Notons cependant qu'à un endroit l'*if* s'est si bien implanté, il est devenu si envahissant, qu'il a fini par constituer un peuplement pur: sur environ 15 ares, c'est une vraie forêt d'*if*. Depuis

¹ *Les ifs de Chillon.* „Journal forestier suisse“, 1905, p. 21.

plus de 20 ans, les conditions de coupe prévoient régulièrement qu'il est interdit de couper un seul if. Sous ce régime, il a étonnamment prospéré et augmenté en nombre.

Les essences feuillues constituent le fond de la forêt et, parmi elles, c'est le *hêtre* qui prédomine, représenté par quelques spécimens de magnifiques dimensions. Dans le bas, sur une hauteur d'environ 50 m, le hêtre est supplanté par le *charme*, dont les tiges cannelées et bizarrement contournées donnent un cachet original à cette zone. Le *frêne* est partout représenté et c'est chose curieuse de voir cette essence des terrains humides et profonds s'adapter aussi bien à ces sols rocailleux et tournés en plein midi. Quelques spécimens atteignent de belles dimensions. De nos quatre érables indigènes, aucun ne manque : l'*érable duret*¹ (*Acer opulifolium*) est le plus abondant ; l'*érable plane*² (*Acer platanoides*) est en train d'augmenter en nombre ; il se développe superbement et avec rapidité.

Ces deux derniers érables épanouissent leurs corymbes de fleurs d'un vert jaune vers la mi-avril, avant l'apparition des feuilles. C'est alors une vraie fête pour les yeux : ces boules de fleurs éclatent comme une fanfare au milieu de la forêt encore engourdie dans son sommeil hivernal. Vu du lac, le bois de Chillon offre alors un incomparable tableau du renouveau printannier.

On trouve l'*érable champêtre* au pied de la forêt, tandis que l'*érable sycomore* n'apparaît qu'au haut. Le *chêne rouvre* compte encore quelques spécimens d'assez mauvaise venue ; la coupe les aura bientôt tous réalisés. Maintenant que le traitement du taillis a fait place à celui des coupes jardinatoires, cette essence de lumière s'accommode mal des nouvelles conditions et doit céder la place à d'autres essences mieux adaptées au sol.

Le *tilleul* vient, par rang d'importance, immédiatement après le hêtre. Il s'agit du tilleul à grandes feuilles. Il est répandu dans toute la forêt, mais c'est entre 500 et 600 m d'altitude qu'il est le mieux représenté, surtout dans les parties les plus infertiles et les plus rocailleuses. C'est le tilleul qui boise les pierriers et les

¹ Le plus beau spécimen a les dimensions suivantes : circonférence à 1.03 m, 1.57 cm ; hauteur, 18 m.

² Dimensions du plus beau spécimen : circonférence à 1.3 m, 1.47 cm ; hauteur, 20 m.

éboulis et qui, par la chute abondante de ses feuilles, prépare la venue d'autres essences. Rejetant vigoureusement de souche, il convient admirablement dans ces sols séchards, où aucune autre essence ne saurait rendre d'aussi bons services. Les tilleuls de Chillon ont eu, presque tous, la partie supérieure de la cime fortement abîmée par la chute de neige du 23 mai 1898, mais ce dommage s'est guéri au bout de peu d'années.

On constate, à Chillon, une particularité du tilleul qui nous a souvent frappé et que nous ne trouvons signalée nulle part. C'est, sur ces terrains en pente, la propriété de son fût de rester parfaitement vertical, tandis que celui des essences qui l'accompagnent, le hêtre, le frêne et les érables, est penché ou recourbé assez fortement. D'autre part, il se distingue encore de celui de la plupart des autres essences en ce qu'il se débarrasse de meilleure heure et plus haut de ses branches. Ce fût est vertical, soutenu et propre de branches jusqu'à une belle hauteur. Et c'est le cas aussi bien pour les rejets de souche que pour les tiges issues de graine. Ces dernières sont, il est vrai, assez rares. Cette rectitude du fût en fait un précieux bois de service qui, de tous, à Chillon, se vend au prix le plus élevé.¹ Le tilleul atteint, à l'âge d'environ 60 ans, un diamètre de 50 cm à 1.3 m et une hauteur de 20 à 26 mètres.

Bien que fructifiant avec abondance à Chillon, le tilleul ne se propage que faiblement par le semis naturel. Ayant souvent examiné ses capsules à terre, à la fin de l'hiver, nous avons pu constater que la plupart, spécialement les plus grosses, étaient perforées et vidées. Il s'agissait des dégâts d'un insecte, peut-être d'un taupin (*Elater*). Et c'est probablement à ce fait qu'il faut faire remonter l'explication du petit nombre des semis naturels de cette essence.

L'*orme champêtre* et l'*orme de montagne* ne manquent ni l'un ni l'autre; mais ils sont en petit nombre. Le *cerisier* est assez répandu et lutte de hauteur avec le hêtre. Le *noyer*, assez fréquent autrefois, tend à disparaître, de même le *châtaignier*. Si nous signalons encore l'*alisier*, nous aurons établi la liste complète des essences forestières qui croissent spontanément à Chillon.

¹ Signalons, à titre de curiosité, que les billes de tilleul, à Chillon, sont recherchées surtout pour la fabrication des manches de râpeaux. Leur prix peut atteindre fr. 50 le m³.

Il faut y ajouter, parmi celles qui ont été introduites par plantation, vers 1850 à 1860, l'ostrye à fruits de houblon (*Ostrya carpinifolia*), qui forme un perchis de belle venue, sur environ 10 ares. Sous le rapport de l'accroissement en hauteur, cette essence méridionale a tenu tête jusqu'ici, ou peu s'en faut, au hêtre. Son bois est d'une pesanteur et d'une dureté qui dépassent sensiblement celles du bois de charme.

On ne se ferait pas une idée complète des peuplements de Chillon, si nous ne mentionnions aussi la nombreuse troupe des arbustes qui, pour protéger le sol contre les ardeurs du soleil, ont une importance toute particulière. C'est la *viorne à fleurs* et la *viorne manciennne*, le *daphné Lauréole*, les *chèvre-feuilles*, l'*épine blanche*, les *sureau*s. Et puis, dans les rochers du haut, le *cytise des Alpes*. Le *noisetier* y foisonne, accompagné, au bas de la forêt, du *cornouiller mâle*. En été, on voit briller partout la belle grappe jaune du *coronille faux-séné*. La *ronce* aurait garde de manquer au rendez-vous, tandis que, sagement, le *saule marceau* s'abstient; le gourmand n'y trouve sans doute pas un sol assez frais. C'est encore le *troëne* et le *fusain*. Mais le plus abondant de tous, celui qui, avec l'if, donne son facies spécial à la forêt de Chillon, c'est le *houx*. Il pousse si serré, par places, que le recrutement naturel de la futaie y devient difficile. Quelques-uns de ces houx se dressent et deviennent de jolis arbres. Le plus beau a un diamètre de 11 cm et une hauteur totale de 10.5 m.

Traitement. Le traitement de cette petite forêt a subi, pendant le dernier siècle, différents changements.

Sous la domination bernoise, elle était exploitée en taillis; mais la coupe avait lieu par furetage en prenant çà et là ce qui convenait le mieux. Il paraît qu'on n'observait alors aucune règle pour la saison de la coupe.

La première administration forestière vaudoise émettait, en 1807, cette opinion : „L'aménagement en taillis est le seul qui convienne à la situation de ce bois et à sa composition. On le divisera en 30 coupes dont on exploitera une chaque année, en commençant toujours dans la partie orientale de ce bois et au bas de la pente.“

L'aménagiste de 1851 ne partageait pas cette opinion et faisait, en termes excellents, le procès du taillis simple sur un tel sol et à une exposition aussi ensoleillée. Il admit le mode de la

futaie en fixant à 60 ans le „terme d'aménagement“ et un traitement qui s'inspirait de celui des coupes successives. Il conseillait de marcher lentement avec les coupes, pour laisser bien regarnir le sol. Enfin, la quotité de la coupe annuelle était fixée à 58 m³, le volume des expurgades compris. Cet aménagement de 1851 prescrivait „que les revisions doivent, dans la bonne règle, avoir lieu tous les 5 ans“. Il ajoutait prudemment, il est vrai, ceci : „mais la chose pourrait être d'une exécution un peu difficile dans l'état actuel de notre organisation forestière. On pourra, d'après cela, se borner, pour le commencement, à les faire de 10 ans en 10 ans.“ Voilà ainsi une crainte qui date de longtemps et qui n'est encore, hélas ! que trop actuelle, 65 ans plus tard.

La revision de l'aménagement de Chillon fut renvoyée aux calendes grecques. Elle n'eut jamais lieu. Pourquoi ? Nous l'ignorons. Peut-être pour cette raison que, située à proximité d'une localité populeuse, qui désirait avoir un parc, la forêt de Chillon a semblé devoir être l'idéal à cet égard. Ce qui nous le donne à croire, ce sont les plantations d'exotiques (cèdres, pins, micocouliers, sapins Boisier, etc.) faites ici et là et dont le but semble avoir été d'embellir la forêt.

Toutes données sur les opérations faites de 1851 à 1890 nous manquent ; il semble qu'on a cherché à reconstituer un capital bois suffisant, ce qui fut fait de façon passive. Les coupes semblent avoir porté presque uniquement sur les chablis et les tiges dépérissantes. En 1899, la forêt était partout très dense, mais les gros bois fort clairsemés et, sur toute l'étendue, les tiges penchées ou courbes foisonnaient. C'était un beau fouillis.

Il fut admis alors que la forêt de Chillon serait traitée comme un parc et qu'en particulier tous les ifs et les beaux sujets des autres essences seraient réservés. Ce fut notre ligne de conduite dès lors. La coupe revient tous les 6 ans environ au même endroit ; elle est conduite dans l'intention de donner aux peuplements le caractère de la forêt jardinée. Maintenant, après 17 ans de ce traitement, les tiges malvenantes et penchées ont presque disparu ; les rejets de souche ont diminué d'importance et l'irrégularité du massif vers laquelle on a tendu commence à devenir apparente. Quelques trouées commencent à se garnir d'un abondant recrû où domine le hêtre.

Le volume de la coupe annuelle (tout compris), après façonnage, a comporté, en moyenne :

de 1899 à 1903 :	76 m ³ ,	soit 4.55 m ³ à l'hectare,
de 1904 à 1908 :	113 " " 6.75 " " "	
de 1909 à 1914 :	95 " " 5.70 " " "	

Ne disposant d'aucun procès-verbal d'inventaire, nous ne pouvons dire quel a été, pendant ce temps, l'accroissement. Il est certain que, grâce aux coupes d'éclaircie, les peuplements ont progressé superbement. Si l'on compare avec d'autres forêts voisines, le matériel sur pied moyen est d'au moins 250 m³ à l'hectare.

Dévestitures. Le bois de Chillon possède de nombreux sentiers pour promeneurs, mais aucun chemin pour la dévestiture des bois. La forêt est sillonnée, du haut en bas, par de nombreux châbles (dévaloirs) qui, jusqu'ici, ont parfaitement suffi pour la dévestiture des bois. Les deux dévaloirs principaux délimitent la forêt ; c'est, au sud, le châble de la Gorge et, au nord, celui de la Serraille, qui, l'un et l'autre, partent du haut de la forêt. Ce mode de dévestiture, un peu primitif, entraîne quelque danger pour la circulation sur la route cantonale de Lausanne à St-Maurice, qui passe à son pied. Toutefois, grâce aux mesures de sécurité prises lors des coupes, il n'y a jamais eu d'accident.

Vente des produits. Le mode particulier de dévestiture de cette forêt a, dès longtemps, imposé à l'Etat l'obligation de vendre les produits de la coupe après façonnage. Ces produits sont, de temps immémorial, rendus par le bûcheron empilés au pied de la forêt, au bord de la route cantonale. On conçoit que le travail de bûcheronnage soit pénible et, partant, coûteux. L'aménagiste de 1851 relevait déjà la cherté de ces façonnages. Pendant les dernières années, les prix de fabrication ont comporté approximativement : fr. 4 à 5 par stère ou par mètre cube et fr. 15 à 20 par 100 fagots.

Rendement. Le rendement annuel net a comporté par hectare :

de 1899 à 1903	fr. 42. 20
de 1904 à 1908	" 70. 70
de 1909 à 1914	" 82. 35

La progression de ces recettes suit une marche réjouissante qui peut paraître surprenante si l'on considère que, de 1909 à

1914, le volume de la coupe a été inférieur à celui de la période précédente. Elle s'explique simplement par une augmentation incessante dans la proportion du bois de service et aussi par le fait que les produits d'éclaircie donnent des bois de feu dont les dimensions ont été aussi en augmentant.

Ce qui revient à dire que traiter une forêt en parc, en considérant surtout le côté esthétique, ne signifie pas nécessairement, comme trop de gens se l'imaginent, renoncer à tout rendement de celle-ci. La forêt de Chillon est un exemple intéressant du contraire. Là, le beau et l'utile ne s'excluent nullement. Il a suffi, pour arriver à ce résultat, de choisir comme modèle la forêt jardinée, celle qui se rapproche le plus de la forêt naturelle, de celle qui est le parc idéal.

H. Badoux.



Rajeunissement des forêts de montagne et abroutissement.

La question du rajeunissement dans les sapinières est une des questions qui préoccupent le plus les sylviculteurs de montagne.

Le problème à résoudre est autrement plus complexe dans les hautes régions qu'il ne l'est dans les futaies de plaine. En effet, dans ces dernières le bétail ne joue aucun rôle, car on ne demande à la forêt que la production ligneuse, tandis que dans les hautes altitudes le forestier doit le plus souvent faire bon ménage avec le pâtre dont les droits sur la forêt et sur l'herbe qu'elle produit ne peuvent être méconnus.

La forêt est le complément indiscutable de toute culture pastorale et l'on ne saurait méconnaître l'utilité des boisés sur pâturages.

Cette double culture sur un même espace est une cause de complications et parfois aussi de déception pour le sylviculteur qui a la tâche d'assurer la régénération de massifs parcourus par le bétail.

Notre littérature forestière suisse en particulier est éloquente en la matière et c'est là un sujet de discussion qui n'est pas encore épuisé.

Il s'agit, en effet, de maintenir la forêt sur les crêtes et de ne pas laisser sa densité diminuer sur les pentes où une place